



DÉBATS DU SÉNAT

2^e SESSION • 41^e LÉGISLATURE • VOLUME 149 • NUMÉRO 160

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

Recours au Règlement

Déclaration de

l'honorable Diane Bellemare

Le vendredi 26 juin 2015

LE SÉNAT

Le vendredi 26 juin 2015

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

RECOURS AU RÈGLEMENT

L'honorable Diane Bellemare : Monsieur le Président, je vous demanderais, dans votre décision sur ce rappel au Règlement, de prendre en considération certains des thèmes que le Président Kinsella a soulevés en 2013. J'aimerais vous lire, en français, deux paragraphes importants dont vous devriez tenir compte :

Honorables sénateurs, nos règles sont cohérentes. Les Affaires du gouvernement ont la priorité, et des mécanismes sont prévus pour en faciliter l'expédition. En ce qui concerne les Autres affaires, le Sénat observe des pratiques plus traditionnelles. Il est donc plus difficile de limiter le débat. La motion de disposition dont le Sénat est saisi actuellement ne semble pas tenir compte de la distinction entre les deux catégories.

Une proposition de ce genre pourrait, à long terme, altérer la structure fondamentale des travaux du Sénat en permettant que les pouvoirs de fixation de délai du gouvernement soient, de fait, appliqués aux affaires inscrites sous Autres affaires. Afin de prévenir des risques à long terme relativement à l'intégrité de la structure fondamentale de nos travaux, il serait préférable de trouver une solution qui n'établirait pas un lourd précédent.

À cet effet, le sénateur Kinsella avait proposé, à l'époque, que les leaders se rencontrent pour établir un calendrier. Je sais que nous n'en sommes pas là. Toutefois, il serait peut-être intéressant que, à la suggestion d'un débat plus ouvert dans cette Chambre, nous

établissions un calendrier, notamment pour revoir des témoins que nous n'avons pas entendus.

Dans la décision que vous allez rendre, monsieur le Président, j'aimerais que vous puissiez répondre à des questions qui me troublent et qui m'ont troublée tout au long de ce débat. J'en ai deux que j'aimerais vous soumettre et auxquelles j'aimerais que vous répondiez.

Comment se fait-il que l'on s'apprête à adopter une motion de bâillon qui, selon le sénateur Kinsella, pourrait être irrecevable tout en créant un dangereux précédent?

• (1010)

Tout cela pour un projet de loi qui, de l'avis de la plupart des témoins, est un mauvais projet de loi qui est condamné à être contesté devant les tribunaux et qui va occasionner des dépenses publiques injustifiées, alors que l'équilibre des finances publiques est dans un état précaire.

Comment se fait-il que nous soyons incapables, dans cette Chambre, de tenir un débat rationnel sur les tenants et aboutissants de ce projet de loi, alors que la majorité des témoins et le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce ont soulevé de nombreux problèmes liés à ce projet de loi?

J'ai une réponse, dont je peux vous faire part. Je crois que l'une des explications à cette situation est qu'il y a un petit cancer qui nous ronge, ici, soit la petite politique partisane, qui est peut-être devenue généralisée. Je vous demanderais donc, s'il vous plaît, de ne pas y succomber, mais de la combattre.